

MÉDIATION FAMILIALE

LES PEP LOR'EST

PERSONNES VULNÉRABLES OU AIDANTS - AIDÉS

La perte d'autonomie, la maladie ou le vieillissement peuvent **fragiliser les relations familiales**. **Les décisions à prendre** (maintien à domicile, entrée en établissement, protection juridique, répartition des rôles, organisation de l'aide…) **sont souvent sources de tensions, de conflits ou d'incompréhensions**.

La médiation familiale permet de préserver le dialogue, de rechercher des solutions concertées, concrètes et de garantir la place de la personne concernée dans les décisions qui la touchent.

UN SOUTIEN POUR QUI ?

Les personnes **âgées** ou en **situation de vulnérabilité**.

Les **proches aidants** (conjoint, enfants, fratrie, famille…).

Les familles confrontées à **des désaccords sur l'accompagnement** d'un proche.

VOTRE SITUATION VOS QUESTIONNEMENTS ?

- Nous ne sommes **pas d'accord avec ma soeur** sur la nécessité de placer notre mère en établissement, que faire ?
- Je n'y arrive plus, comment organiser qui s'occupera de moi ?
- Je crains que notre famille éclate suite à l'accident qui a rendu **mon enfant dépendant,** comment éviter ça ?
- Est-ce qu'une mesure de protection pour notre parent serait une bonne solution ?

ÉCOUTE **VULNÉRABILITÉ**
DÉPENDANCE **AIDES**
PROTECTION LOGEMENT ADAPTÉ
ACCOMPAGNEMENT **SOLUTIONS**
SOUTIEN

NOTRE APPROCHE

La médiation familiale est un espace d'échange confidentiel animé par une médiatrice familiale diplômée d'État, tiers neutre, impartiale et indépendante.



Elle vise à :

- Restaurer le dialogue ;
- Entendre les besoins et les préoccupations de chacun ;
- Donner toute sa place à la parole de la personne vulnérable, dans le respect de ses capacités ;
- Construire des solutions adaptées à la situation familiale.

Dans le but de :

- **Préserver** les liens familiaux.
- **Favoriser** des décisions partagées.
- **Respecter** les souhaits et les droits de la personne vulnérable.
- **Soutenir** les proches aidants dans leur rôle.
- **Prévenir** l'escalade des conflits.

QUAND NOUS CONTACTER ?



À tout moment :

- dès les **premières interrogations** sur l'accompagnement ;
- lors de **l'apparition de désaccords** familiaux ;
- **avant qu'un conflit ne s'installe** durablement ;
- lors de **changements importants** (hospitalisation, perte d'autonomie, entrée en établissement, mise en place d'une mesure de protection…).

24 rue Jean-Jacques BALIGAND - 88100 Saint-Dié-des-Vosges
06 23 39 28 63 • mediation.familiale@peplorest.org • www.peplorest.org

Association PEP Lor'Est • Service Communication • Juin 2026 • Ne pas jeter sur la voie publique